

Voici les rubriques de votre *Flash* de mai :

1. Tracfin et l'ACPR alertent sur les risques des IBAN virtuels (source : ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique)
2. La gestion d'actifs française franchit un nouveau record historique
3. Vie Sociétale - Arnaques à la Carte Vitale... (source : Ameli)
4. Usurpation d'identité : les bons réflexes (source : Banque de France)
5. L'assurance des catastrophes naturelles : un enjeu de soutenabilité financière (source : Cour des Comptes)
6. 500 000 dirigeants d'entreprise sur le départ : la France face au défi de la reprise (source : Prévissima)
7. Titres-restaurant : bientôt utilisables le dimanche pour tous les salariés (source : Prévissima)
8. Optimum Gestion Financière – La thématique IA étouffe le risque géopolitique

Tracfin et l'ACPR alertent sur les risques des IBAN virtuels (source : ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique)

Dans leur rapport conjoint intitulé « Panorama et analyse des services d'IBAN virtuels offerts en France », Tracfin et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) alertent sur les risques liés aux IBAN virtuels élevés en matière de blanchiment de capitaux, en particulier ceux associés à un code pays étranger, qui peuvent être détournés par des réseaux criminels.

Si une majorité des offres d'établissements français examinés par l'ACPR relèvent d'usages légitimes, comme offrir des facilités comptables, ce rapport constate la récente apparition de cas d'usage plus risqués des IBAN virtuels, les vIBAN, qui peuvent être détournés par des réseaux criminels.

Pour y faire face, il est nécessaire que les établissements fournissant des services IBAN :

- Fassent preuve de réactivité et de transparence vis-à-vis des autorités de supervision tout comme des cellules de renseignement financiers et des autorités répressives ;
- Offrant une redirection automatique entre deux comptes de paiement fassent preuve d'une vigilance extrême sur leur utilisation et se donnent les moyens d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement des comptes concernés.

À titre d'exemple, le rapport conclut que les vIBAN retenant un code pays « France » doivent être, en l'état actuel du droit, considérés comme des comptes de paiement détenus en



France, avec les diligences réglementaires qui s'imposent (déclaration de soupçon à Tracfin, réponse aux réquisitions judiciaires), quand bien même le compte sous-jacent n'est pas tenu en France.

Le rapport « Panorama et analyse des services d'IBAN virtuels offerts en France » s'appuie sur un questionnaire conduit par l'ACPR en 2023, complété par plusieurs contrôles sur place de l'ACPR, ainsi que d'études de cas par le service Tracfin.

Le communiqué de presse du 13 avril 2026

Chiffres clés :

Fin 2022, environ 1,7 million de vIBAN actifs en France étaient utilisés par 400 000 clients, pour environ 4 milliards d'euros de flux par mois (y compris les flux légitimes).

[Consulter l'article](#)

La gestion d'actifs française franchit un nouveau record historique

La gestion d'actifs française franchit un nouveau record historique de 5 421 Mds€ d'encours sous gestion à fin 2025.

Pour la première fois de son histoire, la gestion d'actifs française dépasse le seuil des 5 400 milliards d'euros, confirmant son rôle de premier plan dans le financement de l'économie européenne.

Une croissance soutenue du secteur en 2025 :

- À fin 2025, les encours sous gestion (mandats et fonds) atteignent 5 421 milliards d'euros, en hausse de +8 % sur un an (contre 5 019 milliards à fin 2024). Cette progression témoigne de la solidité et de l'attractivité de la place financière française, portée à la fois par une collecte nette soutenue et par la revalorisation des actifs.
- Depuis la crise financière de 2008, la croissance du secteur affiche un rythme annualisé de +4,6 %, démontrant la résilience structurelle d'une industrie qui a plus que doublé ses encours en moins de vingt ans.

Pour en savoir plus, [consultez le communiqué de presse](#)

[La gestion d'actifs française franchit un nouveau record historique | AFG](#)



Vie Sociétale

Arnaques à la Carte Vitale (source : Ameli)

Les messages frauduleux changent régulièrement : depuis janvier, des mails usurpant l'identité et les couleurs de la newsletter de l'Assurance Maladie incitent à effectuer des démarches pour commander une nouvelle carte Vitale. Si le message vous demande d'effectuer un paiement pour couvrir les frais de livraison pour l'envoi d'une carte Vitale, il s'agit d'un message frauduleux. Il est fortement conseillé de ne pas cliquer sur les liens proposés. Pour s'informer sur la carte Vitale, consulter [ameli.fr](#).

La carte Vitale n'a ni date de validité ni d'expiration. Vous n'avez donc pas à la renouveler.

Si vous recevez par mail ou SMS un message du type «Votre carte Vitale 2026 vous attend », ne donnez surtout pas suite ! L'arnaque consiste à vous demander de régler des frais d'expédition afin de vous subtiliser vos coordonnées bancaires. Pour rappel, l'Assurance maladie ne facture jamais de frais de livraison, et la création et l'envoi d'une nouvelle carte Vitale sont gratuits.

[Consulter l'article](#)

Tentative d'escroquerie : 6 règles à suivre

Vous avez reçu un courriel ou SMS que vous n'attendiez pas ? Attention aux tentatives d'escroquerie dont vous pourriez être victime !

① Je me méfie des mails que je n'attendais pas

② Je vérifie l'adresse de l'expéditeur

④ Je ne saisis pas d'informations sur un site non sécurisé

⑤ Je fais confiance à mon instinct

② Je ne me laisse pas piéger ni par la menace, ni par l'urgence

⑥ Je signale les SMS et les mails frauduleux



Usurpation d'identité : les bons réflexes (source : Banque de France)

Dossiers de location, inscriptions en ligne, faux sites ou faux conseillers : chaque année, de plus en plus de Français sont victimes de fraude à l'identité.

- Vous avez transmis vos documents à un « propriétaire » ou un « conseiller » que vous ne parvenez plus à joindre.
- Un établissement vous contacte au sujet d'un crédit, d'un compte ou d'une opération bancaire dont vous n'avez pas connaissance.
- Votre banque vous informe d'une interdiction bancaire alors que vous n'avez pas émis de chèques sans provision.

Comment éviter les risques d'être victime d'une usurpation d'identité ?

- Conservez vos documents d'identité et justificatifs dans un espace sécurisé.
- Ne transmettez jamais de données personnelles sans avoir vérifié la fiabilité de l'annonce ou de l'interlocuteur.
- Sécurisez vos documents transmis avec l'apposition d'un filigrane.
- Consultez régulièrement vos opérations bancaires sur vos relevés de compte.
- Utilisez un justificatif d'identité à usage unique.
- Détruisez vos documents à données personnelles (relevés de compte, bulletins de salaire...) avant de les jeter, etc.



Besoin d'aide ?

[Consultez le document Agir face à l'usurpation d'identité](#)

Une personne se fait passer pour vous, utilise vos données personnelles et réalise des actes en votre nom ? Face à l'usurpation d'identité, la Banque de France vous accompagne pour adopter les bons réflexes et vous en prémunir, ou, si vous êtes victime, pour réagir rapidement et vous défendre. [Agir face à l'usurpation d'identité](#)

L'assurance des catastrophes naturelles : un enjeu de soutenabilité financière (source : Cour des Comptes)

Sous l'effet du changement climatique, la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses, submersions, vents cycloniques) augmentent, entraînant une hausse marquée des dommages aux biens et aux activités économiques. Dans ce contexte, le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (Cat-Nat), créé en 1982 pour couvrir des risques qui ne peuvent être assurés par les seuls assureurs privés, est de plus en plus sollicité. Fondé sur un partenariat public-privé original reposant notamment sur l'intervention de la caisse centrale de réassurance (CCR), ce régime a permis d'indemniser 3,6 millions de sinistres pour plus de 50 Md€ (hors automobile). Il assure une mutualisation des risques entre les assurés, une solidarité entre les territoires et garantit une indemnisation rapide, pour un coût encore contenu.

L'augmentation attendue du coût des catastrophes naturelles, estimée entre +47 % et +85 % d'ici 2050, fragilise la soutenabilité financière du dispositif. Elle appelle un renforcement des outils de suivi, une meilleure prise en compte des enjeux de prévention et une responsabilisation

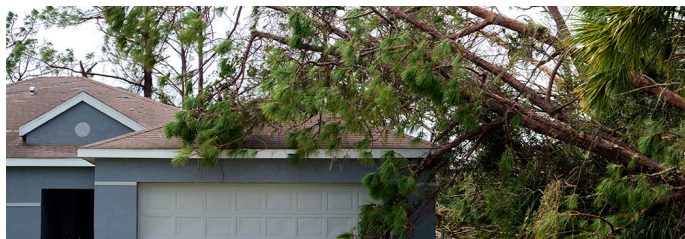


accrue de l'ensemble des acteurs. La Cour formule en conséquence huit recommandations visant à améliorer l'information sur les risques, à renforcer la robustesse financière du régime et à mieux articuler les politiques de prévention, afin de préserver à moyen et long terme la soutenabilité du régime Cat-Nat.

L'assurance des dommages climatiques : un dispositif original confronté à des risques croissants

Depuis plus de quarante ans, la France a construit autour de la caisse centrale de réassurance (CCR) un système original d'assurance des catastrophes naturelles, fondé

L'assurance des catastrophes naturelles : un enjeu de soutenabilité financière (source : Cour des Comptes) (suite)



sur un partenariat public-privé combinant assurance dommages de marché, réassurance publique et garantie de l'État. Le régime Cat-Nat, créé en 1982, prend la forme d'une extension obligatoire de garantie pour les contrats d'assurance dommages (habitation ou automobile) et couvre les phénomènes naturels d'une intensité anormale et non assurables par le seul marché, principalement les inondations, la sécheresse via le retrait-gonflement des argiles (RGA), les séismes et les vents cycloniques en outre-mer, à l'exclusion des tempêtes, de la grêle, de la neige ou des incendies, largement couverts par les assurances privées. Il repose sur une surprime uniforme sur les contrats d'assurance privés, nécessite le déclenchement d'une procédure préalable de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et prévoit l'intervention centrale de la CCR, dont la réassurance, adossée à la garantie illimitée de l'État, est utilisée par la quasi-totalité des assureurs.

Si ce dispositif a jusqu'à présent atteint ses objectifs, il est confronté à des risques croissants du fait de la montée en puissance des effets du changement climatique : la hausse marquée de la sinistralité, en particulier liée à la sécheresse, a déjà conduit à relever fortement la surprime en 2025, et les projections de la CCR anticipent une augmentation importante du coût des catastrophes naturelles d'ici 2050, de + 47 à + 85 % en euros constants. Dans le même temps, l'extension progressive de la couverture du régime et les incertitudes entourant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle peuvent accroître encore la charge pesant sur le dispositif. Dans ce contexte, des tensions apparaissent sur la mutualisation des risques sur l'ensemble du territoire, alors que certains assureurs pourraient être conduits à se retirer des zones les plus exposées.

La caisse centrale de réassurance : un garant solide de l'assurabilité du territoire mais fragilisé par le changement climatique

La caisse centrale de réassurance (CCR) s'est affirmée, depuis la création du régime Cat-Nat, comme le pivot de l'assurabilité de l'ensemble du territoire face aux aléas climatiques. Si les premiers travaux de l'observatoire de l'assurabilité, mis en place par la CCR fin 2024, montrent qu'en métropole l'assurabilité demeure globalement préservée, avec près de 98 % des communes ne présentant pas de tension particulière, ils font aussi apparaître des fragilités outre-mer, où la présence des assureurs est plus limitée et la couverture assurantielle plus faible. Dans ce contexte, la Cour souligne l'intérêt de sécuriser la publication annuelle du rapport de l'observatoire de l'assurabilité,

en précisant la couverture de l'ensemble du territoire, par risques et à l'échelle infra-communale, et d'améliorer l'information des assurés en facilitant, notamment par sa dématérialisation, le recours au bureau central de tarification en cas de refus d'assurance.

La CCR repose par ailleurs sur un modèle financier robuste, fondé sur une réassurance publique très largement utilisée par les assureurs et qui bénéficie d'une garantie de l'État. La hausse tendancielle de la sinistralité climatique, en particulier celle liée à la sécheresse, a toutefois conduit à une forte diminution des réserves, ce qui accroît le risque de déclencher la garantie de l'État. Si la hausse de la surprime intervenue au 1^{er} janvier 2025 contribue d'ores-et-déjà à reconstituer les réserves, la Cour relève que la soutenabilité financière du régime n'apparaît pas pleinement garantie à moyen terme sous des hypothèses plausibles mais plus défavorables que celles retenues aujourd'hui par la CCR dans ses exercices prudentiels.

Elle recommande en conséquence d'étoffer, dès le prochain exercice d'évaluation des risques, l'éventail des tests de résistance, en prenant notamment en compte des cycles de sinistralité élevée pendant plusieurs années consécutives et une évolution moins favorable des primes.

Face à la hausse de la sinistralité climatique, des leviers à mobiliser dès à présent pour préserver le régime « Cat-Nat »

Face à la hausse de la sinistralité climatique, la préservation du régime Cat-Nat suppose d'agir dès à présent sur plusieurs leviers. La soutenabilité du régime passe d'abord par un examen régulier de l'évolution souhaitable du taux de surprime, avec la possibilité d'ajustements exceptionnels en cas de dérive brutale. La Cour rappelle ensuite que la prévention et l'adaptation sont une condition essentielle de l'assurabilité et de la pérennité du régime : cela suppose en particulier de disposer, à une maille géographique fine, d'une cartographie prospective des risques cohérente avec la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique, publiée sur Géorisques et jointe à la documentation obligatoire lors des transactions immobilières ; cela suppose également de produire des plans de prévention des risques dans l'ensemble des zones à risque et de les mettre à jour, ainsi que de développer le dispositif « mieux reconstruire après inondation », avec un cofinancement des assureurs, si son évaluation était concluante. Enfin, la Cour souligne qu'un pilotage strict du champ du régime Cat-Nat est indispensable. Certains sinistres aujourd'hui encore exceptionnels vont progressivement devenir plus fréquents : il est nécessaire de conforter l'indépendance de la commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en ouvrant sa composition à plusieurs personnalités qualifiées et d'élargir sa mission à la publication d'une revue périodique des catégories d'événements sortant du champ du régime, dès lors que l'augmentation de leur fréquence leur ferait perdre leur caractère anormal.

[Consulter le rapport au complet](#) | [Consulter la Synthèse](#)

500 000 dirigeants d'entreprise sur le départ : la France face au défi de la reprise (source : Prévislima)



Dans les dix prochaines années, près de 500 000 dirigeants d'entreprise vont partir à la retraite. Ce chiffre illustre un basculement générationnel inédit et pose une question centrale : qui reprendra ces entreprises, souvent au cœur du tissu économique local ?

Une vague de départs sans précédent

À l'image du « transfert de richesse du siècle » qui s'opère sur le plan patrimonial, le monde des affaires s'apprête aussi à vivre une mutation structurelle majeure : la transmission massive du tissu entrepreneurial français. Selon les données du ministère de l'Économie, environ 500 000 dirigeants devraient céder leur activité d'ici 2036.

Cette accélération démographique s'explique mécaniquement par le vieillissement de la génération des baby-boomers : aujourd'hui, un chef d'entreprise sur quatre a plus de 60 ans. Ce phénomène de « papy-boom » entrepreneurial n'épargne aucun secteur, de l'artisanat de proximité aux industries de pointe, et fragilise particulièrement le dynamisme des zones rurales.

Un enjeu stratégique pour le tissu économique

Début avril, le ministre en charge des PME avait lui-même alerté sur cet enjeu majeur qui « concerne plus de 3 millions de salariés ». Pour Serge Papin, « ce n'est pas qu'une question d'emplois mais aussi de préservation des savoir-faire, d'activité dans nos villes et dans nos campagnes et plus généralement de souveraineté ».

L'exécutif souhaite donc faire de la transmission une « grande cause économique nationale ». Ce n'est pas anodin. Il est en effet souvent plus efficace de pérenniser une structure existante, déjà rentable et dotée d'une clientèle, que d'en bâtir une nouvelle à partir de zéro.

Pour y parvenir, le ministre a annoncé qu'il réunira au ministère de l'Économie et des Finances le 23 avril « le monde économique et des chefs d'entreprises concernés ».

Un nouveau Pacte Dutreil dédié à la succession ?

Parmi les pistes évoquées figure la création d'un dispositif inspiré du Pacte Dutreil, dont l'objectif initial est de permettre aux enfants d'un entrepreneur de reprendre l'entreprise familiale avec un abattement de 75 % sur les droits de transmission.

En parallèle, le gouvernement envisagerait un « Dutreil salarié », c'est-à-dire un dispositif facilitant financièrement la reprise par les salariés. Aucun détail n'a encore filtré sur ce sujet, mais rappelons que si le pacte Dutreil est intéressant avant tout du point de vue fiscal, il constitue aussi un paramètre crucial que les repreneurs prennent en compte quand il s'agit de reprendre une entreprise.

Anticipation : nerf de la guerre pour une transmission réussie !

Le succès de cette transition démographique dépendra avant tout d'une triple capacité : anticiper, accompagner et financer. Une cession d'entreprise est un processus de longue haleine qui ne s'improvise pas du jour au lendemain. Pour le dirigeant, ce basculement soulève des enjeux majeurs qui mêlent trajectoire professionnelle et vie post-activité.

Parmi les principaux points d'attention :

- Les conséquences sur la retraite, notamment le niveau de revenus après la cession et l'articulation avec les dispositifs existants ;
- Les impacts fiscaux et sociaux liés au mode de transmission choisi, ainsi que les dispositifs d'optimisation, comme les exonérations possibles dans le cadre du pacte Dutreil.

Pour éclairer les entrepreneurs face à cette complexité, Factorielles (groupe Umiini, dont fait partie Prévislima) a développé des « Capsules Expertise ». Ces formations d'accompagnement sont conçues pour les aider à préparer au mieux ce moment clé de leur vie, en sécurisant à la fois la cession et l'après-entreprise.

500 000 dirigeants sur le départ : la France face au défi de la reprise d'entreprise | Prévislima



Titres-restaurant : bientôt utilisables le dimanche pour tous les salariés

(source : Prévisima)

Bonne nouvelle pour les salariés, les règles d'utilisation des titres-restaurant pourraient prochainement évoluer. Le gouvernement prépare une réforme visant à assouplir leur usage et à pérenniser certaines mesures mises en place ces dernières années.

C'est en tout cas ce qu'a indiqué Serge Papin, ministre du Commerce et du Pouvoir d'achat, dans une interview accordée au journal Le Parisien ce samedi. Plus de détails dans cet article.

Une utilisation bientôt possible le dimanche

Aujourd'hui, les titres-restaurant sont en principe utilisables du lundi au samedi, sauf cas particuliers.

La réforme prévoit de permettre à tous les salariés de les utiliser également le dimanche. Une mesure présentée comme un levier de pouvoir d'achat, mais aussi de souplesse dans l'utilisation de ces titres, notamment pour les personnes travaillant en horaires décalés ou souhaitant faire leurs courses le week-end.

En revanche, les jours fériés resteraient exclus du dispositif.

L'achat de courses alimentaires pérennisé

Autre évolution majeure : la possibilité d'utiliser les titres-restaurant pour faire ses courses en supermarché, aujourd'hui temporaire, devrait être rendue définitive.

Initialement mise en place pour faire face à la hausse des prix alimentaires, cette mesure est désormais appelée à s'inscrire dans la durée. Concrètement, les salariés pourront continuer à payer :

- Des produits alimentaires ;
- Y compris non directement consommables (pâtes, riz, etc.).

Attention toutefois, le gouvernement souhaite encadrer davantage le dispositif pour le réserver à des commerces principalement alimentaires, et ainsi éviter les usages détournés.

D'autres évolutions envisagées

Le texte en préparation prévoit également de poursuivre la modernisation et l'encadrement du dispositif des titres-restaurant.

Il s'inscrit notamment dans une logique de dématérialisation complète, avec la généralisation des cartes et applications mobiles, marquant à terme la fin



du format papier. Cette évolution vise à simplifier l'utilisation au quotidien, tant pour les salariés que pour les commerçants, alors qu'une part non négligeable des titres circule encore aujourd'hui sous format papier.

Par ailleurs, plusieurs mesures complémentaires pourraient être introduites. Il serait notamment possible de faire don de ses titres-restaurant à des associations agréées, afin de valoriser les titres non utilisés et de soutenir des actions de solidarité.

Le gouvernement souhaite également mieux encadrer certaines pratiques commerciales, voire en interdire certaines, comme les rétrocommissions, afin de garantir un fonctionnement plus transparent entre les différents acteurs du secteur.

Enfin, des ajustements devraient venir préciser les conditions d'utilisation des titres-restaurant, avec l'objectif de clarifier les règles et sécuriser leur usage, tant pour les salariés que pour les professionnels.

Une réforme attendue d'ici 2027

Le projet de loi devrait être présenté dans les prochains mois, pour une adoption avant la fin de l'année 2026.

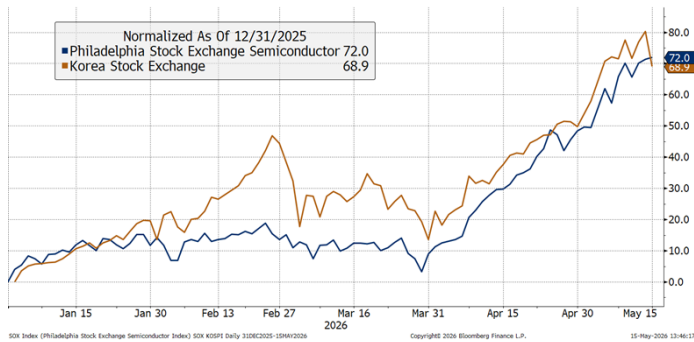
L'entrée en vigueur des nouvelles règles pourrait intervenir à partir de 2027, après les éventuelles mesures réglementaires nécessaires à leur application.

Titres-restaurant : bientôt utilisables le dimanche pour tous les salariés ! Prévisima

Optimum Gestion Financière - La thématique IA étouffe le risque géopolitique

En dépit de la persistance des tensions au Moyen-Orient et de la fermeture du détroit d'Ormuz, les investisseurs s'enthousiasment des dépenses massives dans l'intelligence artificielle. À l'image de l'indice *Philadelphie semi-conducteurs* ou de l'indice sud-coréen (porté par *Samsung Electronics* et *SK Hynix*) qui progressent de plus de 69 % depuis le début de l'année¹.

La mégatendance IA propulsée par les dépenses des géants technologiques (performance en EUR)



La performance de nos profils a profité du regain d'appétit pour les actifs risqués, notamment le profil Dynamisme (+3,7 %) porté par les actions américaines. Au regard des performances exceptionnelles des sociétés liées à l'IA, nous avons pris des profits sur plusieurs d'entre elles, dans une logique de gestion du risque. Conformément à notre processus, nous restons toutefois exposés à cette nouvelle mégatendance impactant également l'Europe avec des entreprises comme *Nokia* (infrastructure réseau), *ACS* (construction de datacenters) ou encore *ASML* (semi-conducteurs).

Performances nettes de frais de gestion (%)	2026	2025
Profil Prudence	1,5	-1,2
Profil Équilibré	2,2	-2,2
Profil Diversifié	2,3	-3,5
Profil Dynamique	3,7	-4,1
Optimum Actions	2,0	-8,3
Optimum Actions Internationales	5,5	-0,1
Optimum Actions Canada (R)	-0,5	-0,8
Optimum Patrimoine	2,3	-3,5
Optimum Obligations	0,0	1,1

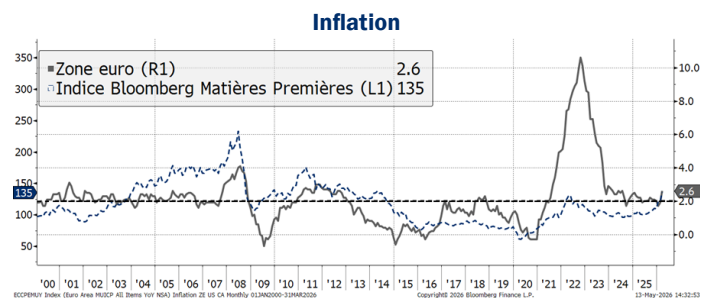
Au 7 mai 2026

Les banques centrales patientent face au risque inflationniste

L'inflation en zone euro accélère à 3,0 % en mars sous l'effet des hausses de prix de l'énergie. Néanmoins, la Banque centrale européenne (« BCE ») a maintenu le statu quo, avec un taux de dépôt

inchangé à 2,0 %. L'institution est face à un dilemme car le risque inflationniste et celui d'un affaiblissement de la croissance se sont intensifiés. Le marché priorise la lutte contre les hausses de prix, car il anticipe 3 hausses de taux d'ici la fin de l'année, dont une possible dès la prochaine réunion en juin.

De même, la *Réserve fédérale* a laissé inchangé sa fourchette de taux directeur (entre 3,5-3,75 %). Toutefois, la décision a été contestée puisque 3 des 12 membres penchaient pour un ton plus restrictif face à une inflation persistante (3,8 % en avril). Kevin Warsh va hériter d'une banque centrale fracturée, sommée par *Donald Trump* d'abaisser les taux alors que la flambée des prix de l'essence post-guerre en Iran impose la prudence.



La prudence des banquiers centraux a stabilisé les marchés. Les politiques monétaires ne pourront pas résoudre le choc d'offre lié à la fermeture du détroit d'Ormuz. La reprise du trafic maritime reste essentielle pour faire reculer l'inflation. Les tensions sur les taux d'intérêt nous offrent des opportunités pour verrouiller des niveaux de rendement plus élevés qu'en début d'année.

La croissance du Canada tire parti des hausses de prix énergétique

Le Canada apparaît comme l'un des rares bénéficiaires de la hausse des prix des matières premières. La Banque du Canada a d'ailleurs relevé sa prévision de croissance pour 2026, portée par le dynamisme des exportations. À l'inverse, le gouvernement allemand a divisé par deux ses prévisions de croissance du PIB cette année, de 1,0 % à 0,5 %, en raison de la guerre en Iran et de l'impact de la hausse des prix de l'énergie.

Dans ce contexte (déjà traversé en 2022), le Canada constitue une diversification pertinente pour un investisseur européen, grâce à sa souveraineté énergétique et à une dynamique macroéconomique distincte de celle de la zone euro.

¹ Au 15 mai 2026 en euro

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com
optimumvie.com/linkedin

